Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_031-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-031

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 20
votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai 2025 à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Claude BINET (pouvoir à Célia CASTELLI), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Delphine GUILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Christophe DENIS (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absents : Anne-Lise MAULOUET, Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Clément RAVET

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_031-DE

Monsieur le Maire, Fabien DURAND propose aux membres du Conseil Municipal de valider le tirage au sort informatique des membres du Jury d'Assises effectué publiquement en mairie vendredi 18 avril 2025 à 10h00 à partir des listes électorales de la Commune.

Ce tirage au sort doit comprendre un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2025, soit 9 électeurs.
Conformément aux dernières instructions du Ministère de l'Intérieur, il conviendra de retenir les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025 pour la constitution de cette liste préparatoire.
Les personnes tirées au sort seront informées qu'elles ont la possibilité de demander par simple lettre avant le 1er septembre 2025 au Président de la commission prévue à l'article 262, a bénéficier des dispositions de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou sur l'invocation d'un motif grave reconnu par la commission et justifiée par le demandeur).

Il est procédé au tirage au sort :

Les électeurs tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire sont :

N° bureau électoral	Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse
2	BEAUDOIN Rachel	31/10/1973	250 chemin du Moulin Vieux
2	CHAUVET Christelle	08/07/1972	22 impasse du Château
2	CHEVALIER Cécile	23/05/1977	166 impasse Clos Julia
1	CLAVEL Anne-Marie épouse TABARDEL	09/08/1957	1 Impasse des Fleurs
2	FAVRE Kévin	12/02/1993	375 impasse de Terre Jolie
3	FERREOL Jérôme	01/12/1964	253 chemin des Vagues
2	GALLAY Christian	14/01/1958	625 route de Chapèze
1	SLADKEVITCH Patricia épouse FAVRE	04/01/1981	45 chemin du Puits
1	TOUBOLKINE Maroussia	28/01/2000	205 montée des Châtaigniers

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le tirage au sort du Jury d'Assises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le tirage au sort du Jury d'Assises

Fait et délibéré le 19 mai 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND